

# CMA France lance le prix "Ma Ville Mon Artisan"

Publication : 6 août 2019



Lancée à l'initiative de [CMA France](#), avec le soutien de **Médicis**, la première édition du **prix "Ma Ville Mon Artisan"** récompense le dynamisme des communes qui accompagnent le développement des entreprises artisanales.

Les communes peuvent candidater, seules ou avec l'aide de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de leur territoire, dans l'une des **quatre catégories du prix** :

- Innovation /Transformation digitale,
- Développement Durable/Eco responsable,
- Développement économique et emploi,
- Culture et Patrimoine.

Les dossiers de candidature doivent être transmis **avant le 30 septembre** à CMA France, via les CMA d'échelon régional.

Le jury se réunira en octobre et **les résultats seront dévoilés le 19 novembre** lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales qui se tiendra du 19 au 21 novembre à Paris.

Les communes lauréates bénéficieront du **label "Ma Ville Mon Artisan"**.

A noter que pour cette édition, Médicis, partenaire principal, remettra un **prix "Coup de cœur"** à l'une des candidatures, toutes catégories confondues.

*Les chambres de métiers et de l'artisanat sont au cœur de la vie des territoires et participent à leur dynamisme. A travers une offre de services de proximité, elles répondent aux besoins des entreprises artisanales mais également aux besoins des collectivités territoriales qui accompagnent les entreprises dans leur développement.*

[Téléchargez le dossier de candidature](#) (PDF - 217 Ko)

[Téléchargez le règlement](#) (PDF - 271 Ko)

Source : CMA France

